RAPPORT N° 235

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide départementale à l'aménagement des espaces extérieurs des cités Néréïdes et Bosquet par l'OPH 13 Habitat

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 1 37 58

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 21 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de 13 Habitat.

PRESENTATION DES DEMANDES

L'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat » domiciliée 80 rue Albe, BP 31, 13234 Marseille cedex 04 soumet à notre décision de financement un projet d'aménagement des espaces extérieurs des cités Néréïdes et Bosquet dans le 11 eme arrondissement de Marseille, représentant un coût prévisionnel de travaux de 559 891 €TTC.

Vous trouverez le détail des travaux ainsi que le plan de financement en annexe I.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	A créer	ADIPV 2016	204-71- 2041783	204 946 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PREMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 204 946 €, destinée à accompagner la réalisation de travaux d'aménagement des espaces extérieurs des cités Néréïdes et Bosquet dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide :

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	A créer	ACSU Org HLM	204 946 €
	204 946 €		

⁻ d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

. . .

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL